

Qualité des composts

Compost végétal



Le SIVOM de la Saudrune produit du compost vert répondant à la norme NFU 44 051.

Les composts 0/10, 0/25, 0/50 ainsi que les paillis 10/25 et 25/50 vendus aux particuliers et aux professionnels sont produits uniquement à partir de déchets végétaux broyés et compostés en présence d'eau et d'oxygène.

Conformément à la norme NFU 44051, les composts sont analysés 4 fois par an afin de s'assurer de leur valeur agronomique, et de leur innocuité.

Le compost vert NFU 44051 du SIVOM de la Saudrune est utilisable en agriculture biologique selon le règlement (CE) n°889/2008 de l'agriculture biologique.

[Télécharger le fichier «Plaquette plateforme de compostage.pdf»](#)

[Télécharger le fichier «Tarifs du compost.pdf»](#)

Compost de MIATE



Le SIVOM de la Saudrune produit également un compost issu des Matières d'intérêt agronomique issu du traitement des Eaux (MIATE) compostées en mélange avec du déchets verts broyés.

Ce processus extrêmement contrôlé permet de produire un compost répondant à la norme NFU 44095. Conformément à cette norme, chaque lot produit est analysé (valeur agronomique, critères bactériologiques, métaux lourds, inertes et PCB).

Ce compost est réservé aux agriculteurs (grandes cultures céréalières) et disponible uniquement sur commande. Il n'est pas vendu aux particuliers, et ne peut pas être utilisé en agriculture biologique.

[📄 Télécharger le fichier «Plaqueuse usine de compostage des boues.pdf»](#)